



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## La Poste

Question écrite n° 616

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le non-fonctionnement de l'annexe du bureau de poste d'Orange dans les quartiers nord de la ville. Cette annexe était d'une réelle utilité pour les habitants de ces quartiers qui doivent désormais se déplacer en centre-ville pour bénéficier des services de La Poste. Partout où cela est possible, il faut maintenir les services publics à proximité des citoyens. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce dossier, et les mesures concrètes qu'il entend mettre en oeuvre pour rétablir le fonctionnement de l'annexe du bureau de poste dans les quartiers nord de la ville d'Orange.

### Texte de la réponse

La Poste a la volonté, conformément aux dispositions contenues dans la loi du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications et dans son cahier des charges, d'assumer pleinement sa mission de contribution à l'aménagement du territoire, notamment dans les banlieues. Au cas particulier d'Orange, l'existence du bureau de poste situé dans les quartiers nord de la ville n'est nullement menacée. Temporairement fermé pendant le conflit social qui a touché les points de contact de la ville, du 16 juin au 1er juillet 1997, il fonctionne à nouveau tous les après-midi de 14 heures à 17 heures.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 616

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 juin 1997, page 2250

**Réponse publiée le :** 18 août 1997, page 2653